REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE		
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance		
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération		
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	1.2.3	public – Rapport annuel

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 05/11/2026
ID : 032-213202088-20261102-2026NOV02_460-DE

DEPARTEMENT
DU GERS
••••
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2

Séance Publique ordinaire du **2 novembre 2026**

Nombre de Conseillers en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le deux novembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 27 octobre 2026, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien PELLICER, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, MM. Xavier BALLENGHIEN, Philippe BATTISTON, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Marc DUGROS, Nicolas EHRHART, Mmes Marie GAURAN, Marie-Hélène LAGARDERE, MM. Laurent LAMEILLE, Bernard LERICHE, Mmes Véronique LÜHMANN, Patricia MARROCQ, M. José-Louis PEREIRA, Mmes Émilie PICAMILH, Corinne QUEVILLY, Pascale RIVIERE, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON, Mme Fabienne WEIDMANN ;

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :
Mme Sylvie COUDERC
M. Adrien FORET

Ont donné procuration :
Mme Sylvie COUDERC à Mme Françoise BERNARD-SIRAT
M. Adrien FORET à Mme Pascale RIVIERE

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Omar ARMEL

Objet : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'Assainissement Collectif (RPQS) — Exercice 2025.

RAPPORTEUR : Julien PELLICER, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2224-5 et D. 2224-7 ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment son article L. 213-2 ;

Vu le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'Assainissement Collectif (RPQS) établi pour l'exercice 2025, contenant les indicateurs de performance décrits aux annexes V et VI du CGCT, tel qu'annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 05/11/2026
ID : 032-213202088-20261102-2026NOV02_460-DE

Considérant que l'article L. 2224-5 du CGCT impose au Maire de présenter au Conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif dans les 9 mois suivant la clôture de l'exercice concerné, et que ce rapport doit faire l'objet d'une délibération ;

Considérant que ce rapport est public et permet d'assurer l'information des usagers sur le fonctionnement technique et financier du service d'assainissement ;

Considérant qu'en application de l'article D. 2224-7 du CGCT, la présente délibération et le rapport devront être transmis par voie électronique au Préfet et saisis dans le système d'information SISPEA (Observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement) dans un délai de 15 jours.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE et ADOPTE** le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'Assainissement Collectif pour l'exercice 2025, tel qu'il lui a été présenté ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la mise en ligne du rapport et de sa délibération sur le site internet de l'Observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (*www.services.eaufrance.fr*), ainsi qu'à renseigner et publier les indicateurs de performance correspondants sur le système SISPEA.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Omar ARMEL

Le Maire,
Julien PELLICER

MAIRIE DE LECTOURE GERS

MAIRIE DE LECTOURE GERS

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le - 5 NOV. 2026
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 5 NOV. 2026